Saint Mars La Brière

www.saint-mars-la-briere.com

FORMULAIRE DE RÉSERVATION DE LA SALLE DES CHÂTAIGNIERS

A retourner à contact@smlb.fr
ou Mairie - 36 rue de Paris - 72470 Saint-Mars-la-Brière

Formulaire à déposer au moins 1 mois avant la date prévisionnelle de réservation de salle,
la date de dépôt par mail ou en mairie faisant foi.

Ce document n'est pas une réponse à votre demande. Il faut attendre la validation du Service Location de Salles.

La commune dispose de plusieurs salles de capacités différentes, pouvant être louées aux particuliers, associations et entreprises. Pour connaître les conditions de location de ces salles, vous pouvez vous adresser au Service Location des Salles. Seules les demandes écrites seront prises en compte.
Afin de répondre à votre demande, les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être obligatoirement remplis.

DEMANDEUR

Entité * :

- ☐ Particulier/entreprise brièroise
- ☐ Particulier/entreprise hors commune
- ☐ Association communale
- ☐ Association extérieure commune
- ☐ Autre :

Nom * : **Prénom * :**

Fonction :

Adresse* :

CP* : **Ville* :**

Téléphone : **Portable*:**

Courriel* :

Agissant :

- ☐ en son nom propre
- ☐ au nom de
- et en qualité de

MANIFESTATION

Objet de votre demande (réunion, assemblée générale, loto, anniversaire, mariage...)* :

Date de début* : **à 8h15**

Date de fin* : **à 8h00**

Nombre de personnes :

- Manifestation publique avec entrées payantes ☐
- Manifestation publique gratuite ☐
- Manifestation privée ☐

(*) **Les champs doivent obligatoirement être remplis pour que la demande soit traitée**

A réception du formulaire, le Service Location des Salles prendra contact avec vous sous 15 jours pour confirmer la réservation de la salle ou, le cas échéant, vous proposer d'autres dates. Un mail de confirmation accompagné d'une convention de mise à disposition à retourner signée, vous sera adressé.

Les chèques de caution devront être déposés **obligatoirement** en mairie avec la convention de mise à disposition au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation accompagné d'une attestation d'assurance de responsabilité civile précisant le nom de la salle occupée, le jour et les horaires de la manifestation. Un état des lieux entrant et sortant sera établi avec les Services Techniques de la Mairie.

A tout moment, la commune reste PRIORITAIRE de l'utilisation des salles communales, au titre de l'intérêt général, même si celles-ci ont été préalablement réservées.

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

- **certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,**
- **m'engage à respecter le règlement d'utilisation de la salle qui aura été mise à ma disposition et en accepte les conditions.**

Nom :

Prénom :

A , le

Signature,
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de Saint-Mars-la-Brière, sont fournies sur la base de votre consentement. Ces données recueillies sont nécessaires pour permettre de répondre à votre demande. Leur traitement a pour finalité la bonne organisation de votre réservation. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « dite Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données – limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : contact@smlb.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr

Cadre réservé à l'administration	***Visa de la collectivité***
Date de dépôt de la demande :	
Date de validation :	
Suite à la demande : ☐ Accord ☐ Non accordé	
Salle mise à disposition :	
Réservation à titre : ☐ Gratuit ☐ Payant – Montant €	

(*) **Les champs doivent obligatoirement être remplis pour que la demande soit traitée**